

DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PORTANT MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Société : 2J2S

Forme juridique : SASU

Siège social : 19 allée de Cantelaude, 33470 LE TEICH

SIREN : 919 794 453

L'an deux mille vingt-cinq,

L'associé unique de la société 2J2S, après avoir pris connaissance de la nécessité de mettre les statuts de la société en conformité avec l'activité réellement exercée, décide ce qui suit :

Décision

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :

Article 2 – Objet social (nouvelle rédaction)

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- la création, la production, l'exploitation, la diffusion et la vente de spectacles vivants, notamment dans les domaines chorégraphiques, cabaret, variétés, revue, music-hall et arts de la scène ;
- la production artistique, la direction artistique et la mise en scène de spectacles vivants ;
- la gestion, la production, l'accompagnement et la représentation d'artistes, ainsi que l'organisation de tournées et de représentations ;
- l'organisation de résidences artistiques, répétitions, événements culturels et prestations artistiques ;
- la conception et la réalisation d'outils de communication et de promotion liés aux spectacles et aux artistes produits ;

À titre accessoire, l'enseignement, la transmission et l'encadrement de pratiques artistiques et chorégraphiques ;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet connexe ou complémentaire.

Le reste des statuts demeure inchangé.

Fait à Le Teich

Le : 17/12/2025

Signature de l'associé unique / Président :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'C' or 'Q' shape with a long horizontal stroke extending to the right.